

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

<b>DELIBERATION N°CP2024-09/4/30 DOSSIER N°6500</b>	<b>POLITIQUE "SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES - SUBVENTIONS</b>
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Catherine DEFEMME à Franck FOULON  
Thierry GAILLARD à Nicolas SIMONNET  
Mary-Line GEOFFRE à Eric BODEAU  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT  
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : POLITIQUE "SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - ENTRETIEN  
DES CHEMINS DE RANDONNÉES - SUBVENTIONS**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération N°10/3/19 du Conseil Départemental du 21/10/2016 relative à la politique "Sports et Loisirs de Nature" ;  
VU la délibération N°12/5/22 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 9/12/2016 ;*

VU la délibération N°07/4/31 de la Commission Permanente du Conseil Départemental,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-09/4/30 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder les subventions maximales suivantes, d'un montant total de **2 978,14 €**, pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée au cours de l'année 2024, ci-après :

- Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : **2 037,46 €**

● chemins concernés :

- Château de Jouillat : 45,99 €
- De Villas en Villas: 17,77 €
- La Combe de Balsac: 48,15 €
- Chemin de Terre, Chemin de Fer : 65,70 €
- Chemin des Vergnes : 55,80 €
- Maupuy et ses Pierres Civières : 45,00 €
- Le Puy de Gaudy (PR) : 9,00 €
- Pierre la Grosle : 54,00 €
- Les Pierres Civières : 94,50 €
- Le Puy de Gaudy VTT : 117,00 €
- Le Cros du Loup : 90,00 €
- La Forêt de Chabrières : 32,40 €
- Meyrat : 43,20 €
- Tour des Monts de Guéret VTT : 1 260,00 €
- Circuit Peyrabout : 58,95 €

Ne prennent pas part au vote :

Mme Armelle MARTIN, Mme Mary-Line GEOFFRE (ayant donné pouvoir à M. Eric BODEAU), M. Eric BODEAU, M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN) Elus Membres Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

**Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**

- Communauté de Communes du Pays Dunois : **940,68 €**

● chemins concernés :

- De Pierres et de Bois : 65,07 €
- A travers Bois et Sentiers : 97,20 €
- le Sentier des Peintres : 9,18 €
- Tronçon de la Grande Traversée VTT de la Creuse : 180,09 €
- Dans les Pas de Monet : 43,20 €
- La Renauchat : 66,15 €
- La Vallade : 9,99 €
- L'échappée Verte : 469,80 €

Ne prennent pas part au vote :

Mme Hélène FAIVRE, M. Laurent DAULNY (ayant donné pouvoir à Mme Hélène FAIVRE)  
Elus Membres Communauté de Communes du Pays Dunois

**Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental, chapitre 65 article 657348 fonction 7221.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**